

d'embrasser à la fin de leurs études la carrière sacerdotale¹, tandis que ceux de l'Épire en font la promesse sans autre sanction que celle de leur conscience. Le gouvernement et les communes peuvent envoyer un certain nombre de boursiers ou d'élèves, moyennant 50 fr. au moins par mois, ainsi que les hommes généreux ou les familles, moyennant 70 fr. par mois.

La première classe est un cours préparatoire, pour les élèves qui ne seraient pas en état de suivre les études élémentaires d'une école hellénique. La deuxième, la troisième et la quatrième sont analogues aux trois classes supérieures du gymnase, avec cette différence que l'enseignement du latin et des matières religieuses y est plus large. La cinquième est destinée à l'enseignement supérieur ecclésiastique, et les cours y sont distribués de telle sorte que les élèves peuvent suivre les cours de la Faculté de théologie à l'Université pendant un an.

Voici le programme des cours : 1° grec et latin ; 2° histoire universelle et géographie ; 3° mathématiques ; 4° physique ; 5° philosophie élémentaire ; 6° français ; 7° morale chrétienne ; 8° catéchisme ; 9° histoire sainte et histoire ecclésiastique ; 10° théologie dogmatique ; 11° introduction aux Saintes Écritures ; 12° liturgie ; 13° prédication ou déclamation oratoire avec des exercices pratiques ; 14° calligraphie et dessin ; 15° musique ecclésiastique.

Les cours sont répartis dans les cinq classes comme il suit :

Première classe :

1° Grec (auteurs grecs et ecclésiastiques)	6 heures.
2° Grammaire et exercices.	4 —

1. On doit rembourser 5,000 dr. dans le cas où on n'embrasserait pas la carrière ecclésiastique.

